

DESTINATAIRES : CHSLD privés conventionnés de la Mauricie-et-du-Centre du-Québec
Résidences privées pour aînées (RPA) de la Mauricie-et-du-Centre du-Québec
Ressources intermédiaires SAPA de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
Ressources de types familial SAPA de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
Représentants de l'association ARIHQ Représentants de l'association RRRMCQ-SCFP

EXPÉDITEURS : Caroline Guertin, Directrice adjointe des services de soins ambulatoires de santé primaire et de la gestion des maladies chroniques
Marie Lamothe, Coordonnatrice Centre désigné de dépistage (CDD)
Dr Alexis Danylo, microbiologiste-infectiologue

DATE : 12 janvier 2022

OBJET : **Nouveauté | Projet d'autoprélèvement par gargarisme à domicile pour les travailleurs de la santé des milieux privés (RI-RTF SAPA, RPA et CHSLD privés conventionnés)**

Afin de permettre aux travailleurs de la santé d'avoir accès rapidement à un test de dépistage de la COVID-19 à des fins diagnostiques et analysé par tests d'amplification des acides nucléiques (TAAN), le projet d'autoprélèvement par gargarisme à domicile est déployée dès aujourd'hui sur le territoire de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec.

À qui s'adresse ce projet?

Sont visés par ce projet les travailleurs de la santé du CIUSSS MCQ, des CHSLD privés conventionnés, des ressources non institutionnelles (RNI) et des résidences privées pour aînés (RPA). Les membres de la famille des travailleurs de la santé **ne sont pas admissibles** à ce projet d'autoprélèvement à domicile.

Comment commander sa trousse de dépistage?

Vous êtes invités à commander des trousse pour vos employés **avant le 18 janvier 2022** sur le portail : https://www.cognitofrms.com/_04GILog/CommandePartenaire. À cette étape-ci, une seule trousse par employé peut être commandée. Des boîtes de 10 et de 25 trousse seront disponibles.

De plus, il se peut que des délais soient générés à la suite de la commande : n'oubliez pas qu'une seule commande est requise. **Pour cette première commande uniquement, les trousse vous seront livrées directement dans votre milieu de vie.** Chaque responsable doit s'assurer de la distribution des trousse auprès de ses employés.

Notons qu'une fois que l'ensemble des milieux aura reçu une première livraison, vous aurez la possibilité de commander des trousse additionnelles pour les nouveaux employés, et ce, en continu, via le portail <https://www.cognitofoms.com/04GILog/CommandePartenaire> . Vous pourrez ensuite récupérer les boîtes aux prêts d'équipements de votre territoire.

Utilisation de la trousse de dépistage

Chaque trousse contient le matériel de dépistage et une [procédure illustrée](#). Les trousse ne doivent pas être utilisées pour dépister un usager ou un membre de la famille du travailleur de la santé.

Une fois la trousse en main, l'employé pourra l'utiliser dans les situations suivantes :

- Employé avec symptômes;
- Employé asymptomatique qui ne peut se présenter lors du dépistage massif dans un milieu en éclosion.
- Employé asymptomatique ayant eu un contact avec un cas positif sans équipement de protection individuelle (ÉPI) (domiciliaire ou autre) pour qui un dépistage préventif doit être planifié à des journées déterminées.

Au moment de faire son autoprélèvement à domicile, l'employé devra au préalable compléter la requête Web à l'adresse autoprelevement.ciusssmq.ca et ensuite se déplacer à l'un des quatre points de chute désigné soit : la CDD de Trois-Rivières, la CDD de Shawinigan, la CDD de Drummondville ou la CDD Victoriaville.

En terminant, mentionnons que des travaux sont en cours pour déployer d'autres points de chute désignés afin d'assurer une meilleure couverture parmi les RLS du territoire.

Merci de votre collaboration!